

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n° 2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n° 87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n° 18 des décisions prises par le Conseil des Ministres en ses séances du mercredi 02 et vendredi 11 mai 2007 ;
- Vu l'extrait du relevé n° 03 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du vendredi 31 janvier 2014 ;
- Vu l'extrait du relevé n° 15 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 02 et du jeudi 03 juillet 2014 ;
- Vu la lettre n° 137/MJSL/DC/SGM/DFNDAJSL/SP-C du 24 septembre 2014 ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 23 novembre au 07 décembre 2015 ;

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : est promu à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans l'ordre, Monsieur COCOU KAKPO Sédami Martial, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, (chevalier OMB / Décret n°96-223 du 25 novembre 1996).

**Article 2** : sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises (oscar des sportifs) dont les noms suivent :

### Mesdames :

- AHOUANWANOU Odile, (athlète – pensionnaire du Centre de Formation Sportive de Rouen)
- N'TCHA N'nagniba Stéphanie, étudiante, (joueuse de tennis) ;
- ZANDA VOUGO Marystell Mirabelle Mahussi , étudiante, (athlète).

### Messieurs :

- ADANDE Ezéchiél Adjouatou ; Etudiant, (boxe) ;
- ATTIMBOSSOU Sènakpon Hypolite, Contrôleur de commerce ;
- BESSOU Djidénoù Jean-Marie, mécanicien vélomoteur, (judo) ;
- CHABI MONDJA Sourkoua, Enseignant, (basketball) ;
- CODJO Agossou Bernardin, Administrateur hospitalier, (entraîneur) ;
- CHITOU Shafiq, Peintre bâtiment, boxeur ;
- DIDAVI Loïc Alain, Etudiant, (joueur professionnel de tennis) ;
- EZIN-WOTA Gbègnibo Eudes Georgy, Attaché des services administratifs, (volleyball) ;
- GANHOUMEDE Vidjannagni Léopold, Administrateur civil ;
- GUEZODJE Rodrigue Sènakpon Emmanuel, Journaliste, (reporter d'image) ;
- HOUANDJINOÙ Codjo Adrien, Opérateur économique ; (président de club) ;
- HOUNGBO Sègbégnon Marc, joueur professionnel de tennis ;
- LAWANI Nayim, Technicien topographe ; (volleyball) ;
- METOLI Sètonджи Grassien Ospisse, Journaliste ;
- OUSSOU AZO Hounsou Mathieu, (Entraîneur de tennis à la retraite) ;

- OKOUMASSOUN Tamègnon Jacques, Journaliste ;
- YAKPA Magloire, Etudiant ; (joueur de tennis) ;
- ZOHOUN Sènakpon Virgile Rolland, Journaliste.

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI.-**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 –  
DEPARTEMENTS 12 - DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DGCST 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB –  
INTERESSES 22.

